

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 12 avril 2024

**Présents** : Magali BONIN – Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU (arrivée à 19h20) – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

**Pouvoirs** : Jean-Jacques DUSSART à Jérôme PENE

**Secrétaire de séance** : Magali BONIN

## **Compte-rendu de la séance du 22 mars 2024 :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 22 mars 2023. Le Conseil Municipal vote à mains levées et adopte le document à l'unanimité des membres présents.

## **Taux d'imposition 2024 :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe foncière (bâti) : de 37.69 % à 37.80 %
- Taxe foncière (non bâti) : de 33.33 % à 33.45 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : de 13.45 % à 13.60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Valide les taux d'imposition proposés pour l'année 2024
- Accepte l'imputation des recettes dans le budget primitif 2024 de la commune
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de Lydie CLAVEAU à 19h20

## **Redevance assainissement 2025 :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2025, la redevance assainissement pour tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau assainissement collectif de la façon suivante :

- maintien de la part variable à 1.38 € le m<sup>3</sup> d'eau consommé
- maintien part fixe à 30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter la proposition de maintien de la part variable à 1.38 € le m<sup>3</sup> d'eau consommé et d'une part fixe à 30 € pour l'année 2025. Cette redevance est non assujettie à la TVA, - autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Vote des subventions aux associations et organismes :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les subventions qui seront attribuées aux associations de la commune, hors commune et autres organismes pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider les subventions proposées pour l'année 2024
- De valider l'inscription des dépenses au budget primitif 2024 de la commune
- D'autoriser Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **Budget primitif 2024 de l'assainissement :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes investissement et fonctionnement pour le budget primitif assainissement de 2024.

La section fonctionnement s'équilibre à 40 637.04 €  
La section investissement s'équilibre à 42 177.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents valide les propositions pour le budget primitif 2024 de l'assainissement.

**Budget primitif 2024 de la commune :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes investissement et fonctionnement pour le budget primitif de 2024.

La section fonctionnement s'équilibre à 431 163.95 €  
La section investissement s'équilibre à 124 924.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents valide les propositions pour le budget primitif 2024 de la commune.

**Fonds de concours de la Communauté de Communes :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a validé l'attribution aux communes d'un fonds de concours pour la période 2024-2026.

Ce fonds de concours s'élève à 32 888 € pour la commune de Montoldre et sera utilisé pour aider au financement des investissements. Une convention sera signée avec la Communauté de Communes pour solliciter la somme de 5 500 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes
- Autorise Madame le Maire à solliciter la somme de 5 500 € pour l'investissement 2024
- Autorise l'inscription des crédits sur le budget primitif investissement 2024 de la commune
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Questions diverses :**

- 16 avril 2024 – réunion avec les élus de la commune de Rongères concernant les effectifs scolaires pour les années à venir
- Cérémonie au monument pour le 8 mai
- l'APEM organise un concours de pétanque le 27 avril 2024
- Retour sur la visite du nouveau curé de la paroisse
- Elections européennes du 9 juin 2024 – permanences
- Changement des serrures de la salle Fernand Blanchet

La séance est levée à 20h45

**La Secrétaire,  
Magali BONIN**

**Le Maire,  
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**

